

Les principales recommandations

Axe n° 1 : Renforcer la lutte contre la concurrence déloyale des plateformes extra-européennes qui nuit gravement aux commerçants français

1. Mettre en œuvre comme annoncé en juillet puis en novembre 2026 au niveau européen la taxation des petits colis issus des plateformes extra-européennes.
2. Garantir la sécurité et la conformité aux normes européennes des produits vendus sur les plateformes extra-européennes.
3. Assurer le déréférencement, la suspension voire le blocage d'accès des places de marché extra-européennes en cas de manquements massifs et répétés.

Axe n° 2 : Mobiliser la fiscalité pour soutenir les commerçants et rééquilibrer les relations entre locataires et propriétaires des locaux commerciaux

4. Mieux faire connaître et encourager les communes et intercommunalités à mettre en place des incitations fiscales pour soutenir les commerces, en particulier dans les zones d'Opérations de revitalisation de territoire (ORT).
5. Assurer la promotion de la taxe sur les friches commerciales (TFC) auprès des élus locaux, réduire de deux ans à un an le délai de vacance pour l'assujettissement d'un local commercial à cette taxe et faire établir la liste de ses redevables par l'administration fiscale.
6. Faciliter la révision des loyers commerciaux en cours de bail pour l'adapter aux réalités de l'activité économique des commerçants et limiter les hausses excessives de loyer lors du renouvellement du bail.

Axe n° 3 : Agir au niveau local pour redynamiser les centres-villes et les centres-bourgs et favoriser la prospérité des commerces

- 7.** Donner au maire ou au président d'EPCI le rôle de véritable décideur en matière d'aménagement commercial pour mettre fin à l'éparpillement des responsabilités.
- 8.** Faire de l'aménagement commercial un sujet central de planification urbaine pour tenir compte de son importance dans la vitalité des centres-villes et des centres-bourgs.
- 9.** Mettre en place des mobilités et des aménagements urbains ainsi que des politiques de sécurité et de propreté favorables aux commerces de centres-villes.

Axe n° 4 : Accompagner les commerçants pour les aider à s'approprier les innovations technologiques et à s'adapter aux mutations profondes de la consommation des Français

- 10.** Proposer systématiquement aux clients dans les commerces physiques des services et expériences pour les distinguer des offres en ligne.
- 11.** Développer l'omnicanalité et favoriser l'appropriation par les commerçants des nouveaux outils fournis par l'intelligence artificielle (IA).
- 12.** Donner plus de liberté aux commerçants sur leurs horaires d'ouverture pour contrebalancer l'accessibilité permanente des sites de e-commerce.